

Les actes du  
2<sup>e</sup>

# FORUM

départemental  
de la parole de l'utilisateur  
en situation de handicap



L'intégration,  
un combat de tous les jours ?...



L'accès à tout est encore  
un parcours de combattant.



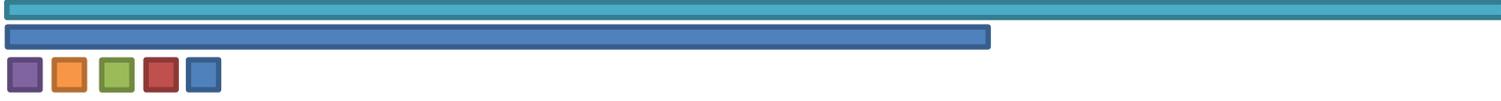
Mardi 18 novembre 2014

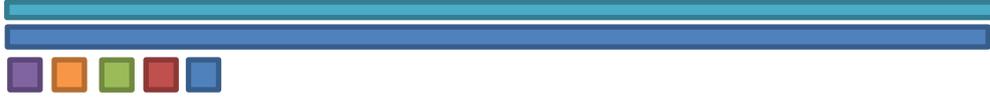


Office Départemental des Personnes Handicapées  
de l'Isère



CREAI  
RHONE  
ALPES





## PROGRAMME

**9h30** : accueil des participants

**10h** : ouverture de la journée par Sabine et Alexandre, animateurs de la parole (scénette)

**10h15** : **intervention de Mme Prisca LENZEELE**, CREA Rhône-Alpes

**10h45** : pause

**11h** : **tables rondes**

**Les lois, les règlements, les documents : comment les rendre facile à comprendre ?**

**Les comportements quotidiens dans la société : comment briser les préjugés ?**

**Notre parole : comment la faire entendre ?**

**12h30** : déjeuner

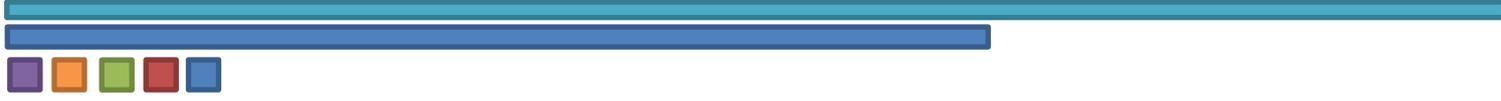
**13h30** : présentation de l'association *Tous Ensemble Pour le Handicap* (TEPH)

**13h45** : scénette présentée par les jeunes de l'IME Daudignon lors des rencontres citoyennes AFIPAEIM « Comment gérer son argent ? »

**14h** : synthèse des échanges des tables rondes et débat avec la salle, animés par Mme Prisca LENZEELE du CREA

**15h15** : mot de clôture par Sabine, Alexandre et Sébastien, animateurs de la parole

**15h30** : fin de la journée, conclusion de la journée par Nelly MARONI, Présidente de l'ODPHI



## ■ Mot d'introduction par Alexandre

L'évolution de l'intégration et l'inclusion ?

Alors pour moi, et je dis bien, cela n'engage que moi, l'intégration représente un effort que nous devons faire nous, personnes en situation de handicap. L'inclusion représente elle, un effort que doit faire la société.

Il faut que ça marche des deux côtés.

Les dernières lois ont permis des progrès énormes, les mentalités évoluent mais pas suffisamment.

Les efforts sont fragiles, il y a des progrès certains, mais aussi des retours en arrière, que ce soit par des retours d'une norme ancienne, ou par certains médias que nous présentent comme des fous, alors que nous sommes des gens comme les autres.

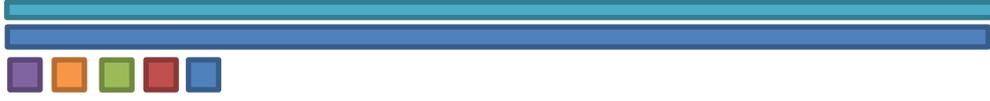
Voilà pourquoi l'intégration, reste pour nous, un combat de tous les jours.

Bienvenue à tous.

Et bon forum.

## ■ Scénette par Sabine et Alexandre

- Bonjour Alexandre, tu viens pour la réunion de préparation du forum ?
- OUI. Alors qu'est ce que l'on fait dans ce groupe ?
- Bin, tu sais bien, un tour de table pour se présenter, dire d'où on vient, qui on est quoi !
- Il y a qui à la réunion aujourd'hui ?
- Il y a nous l'APAJH, toi tu viens du SARIL de Grenoble, et moi du SAJ de la Côte Saint André où il y a aussi un SAVS.  
Puis il y a le Cotagon à Saint Geoire en Valdaire.  
Il y a Nelly Maroni, présidente de l'ODPHI  
Avec Nathalie Descamps notre secrétaire !  
Il y a mes camarades et les tiens, nos éducatrices.  
Il y a aussi des personnes représentantes de l'A.F.I.P.A.G.I.M, de l'ESTHI et j'en oublie surement !
- ESTHI, le SARIL, l'ODPHI, l'AFIPAGIM, mais qu'est ce que c'est que tous ces trucs ?  
Et après ça on va faire quoi ?
- Pas de la gym en tous cas !  
Comme d'habitude on parle de...
- On fait la cosette puis on s'en va ?
- Mais non, c'est du sérieux, on parle de citoyenneté, on réfléchit.

- 
- Ah oui !  
Ca y est on se réunit un mardi par mois de 14H à 16H, et dire que ça a fumé mes amies !
  - Bas voilà, tu vois un forum ça se prépare, ça se travaille et ça s'affine pour y voir bien clair.
  - Et au fait, aujourd'hui y en a du monde, puis du beau aussi. On a fait salle comble !  
Espérons qu'il y ait des gens haut placés qui puisse nous entendre !
  - Oui, aujourd'hui c'est le jour J, le forum !
  - C'est quoi le forum ?
  - Dis donc, tu travaillais avec nous ou tu faisais le décor ?  
Un forum c'est une rencontre pour réfléchir sur un thème. Une préparation comme aujourd'hui ce sont des heures de discussion, de débat, d'accords et désaccords mais toujours dans le respect de l'autre.  
C'est aussi des rencontres, des retrouvailles, de nouveaux amis, de nouveaux lieux, de nouvelles adaptations pour tous.
  - Moi je veux bien parler mais de quoi ?
  - Tu sais bien, nous les handicapés on est souvent exclus à cause de l'ignorance des gens qui ne comprennent rien.  
Et puis nous ne parlons pas du gouvernement car ils n'en font pas assez pour que nous puissions être de vrais citoyens.  
Et toi qu'en penses-tu ?
  - Dis tu crois que je pourrais avoir un café ?
  - Alexandre !

**FIN**

## ■ **Accueil des participants par Nelly MARONI, Présidente de l'ODPHI**

Mme Maroni salue tous les participants à ce 2<sup>e</sup> Forum départemental *de la parole de l'utilisateur en situation de handicap*.

Elle les informe que les maires des communes de l'agglomération grenobloise ont été invités à ce Forum. Seulement deux ont décliné l'invitation car ils n'étaient pas disponibles.

M. Jacquemet, directeur de l'Agence Régionale de Santé de l'Isère, est excusé. Mme Pérez, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil général en charge de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées, sera présente dans l'après-midi.

Mme Maroni explique aux participants que les deux phrases de la thématique de cette journée « *L'intégration, un combat de tous les jours ? L'accès à tout est encore un parcours de combattant.* » ont fait l'unanimité auprès des personnes qui ont préparé ce forum. Le terme d'*intégration* a été préféré à celui d'*inclusion* car ce dernier n'est pas encore véritablement connu et compris. Les débats de cette journée vont néanmoins permettre à tous de cheminer de l'intégration vers l'inclusion.

Cette année, le forum va débiter par une scénette interprétée par Sabine et Alexandre qui ont participé à la préparation de cette journée. Cette scénette a été filmée et sera diffusée en accord avec les réalisateurs.

Mme Maroni explique également aux participants que cette journée va faire l'objet d'un compte rendu qui sera adressé au Conseil général et à l'Agence Régionale de Santé, à l'association des maires, afin que tous entendent ce que vous avez à leur dire. Vous avez en effet exprimé le souhait *qu'ils y aient des gents hauts placés qui vous entendent !*

Après cette présentation, Mme Maroni invite toutes les personnes présentes à débiter du thème de « *L'intégration, un combat de tous les jours ? L'accès à tout est encore un parcours du combattant* ».





## ■ Intervention de Mme Prisca LENZEELE du CREAI-RA *Propos introductif à la journée*

Prisca LENZEELE présente et explique les notions d'intégration et d'inclusion.

La *notion d'intégration* est connue de tous. Elle nous est familière. Mais depuis quelques années, la *notion d'inclusion* tend à se substituer à la notion d'intégration.

Que signifie l'inclusion ?

L'inclusion est un terme d'origine anglaise.

Il apparaît officiellement, en France, dans la loi du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

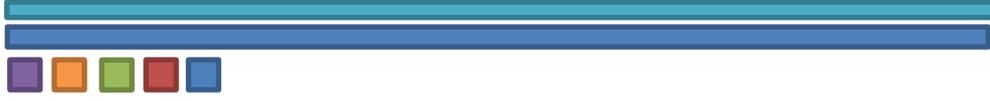
On le retrouve en 2006 dans la *convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* qui a pour objet de garantir les droits des personnes en situation de handicap sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Ce traité international a été ratifié par la France, c'est-à-dire que la France a décidé de l'appliquer.

Pour faciliter la compréhension de la notion d'intégration et d'inclusion, on peut dire d'une manière schématique que dans l'intégration, c'est l'individu qui fait la démarche de s'intégrer à la société et dans l'inclusion, c'est la société qui fait la démarche d'intégrer la personne.

Plus simplement encore, dans l'intégration, nous avons l'image d'une personne qui doit pousser la porte pour entrer dans la société ; dans l'inclusion, nous avons l'image de la société qui pousse la porte à la personne qui veut entrer.

L'objectif de l'intégration et/ou de l'inclusion sociale est de permettre aux personnes handicapées d'avoir le sentiment d'appartenir pleinement à la société.

On appartient pleinement à la société lorsque le rôle de chacun est valorisé, quand on a des activités économiques, culturelles, sociales, politiques, lorsque l'on a des amis, etc.



On appartient également pleinement à la société lorsque les lois et les règlements qui la régissent (= qui organisent le bon fonctionnement de la société) sont accessibles et compréhensibles au plus grand nombre et notamment aux personnes ayant un handicap.

Ces lois et ces règlements octroient des droits aux citoyens (droit de se faire soigner, droit d'aller à l'école, etc.), mais créent aussi des obligations pour les citoyens. La première de ces obligations est de respecter la loi.

Nous avons l'obligation de respecter la loi et l'ensemble des textes réglementaires, mais faut-il encore les connaître – « Nul n'est censé ignorer la loi » – et surtout les comprendre.

C'est pourquoi le conseil constitutionnel a décidé d'adopter le principe de la clarté de la loi et de l'accessibilité et de l'intelligibilité de la loi.

Le conseil constitutionnel est la juridiction qui veille à ce que les lois et les règlements respectent la constitution française.

**La clarté de la loi** signifie rendre la loi facile à comprendre.

**L'accessibilité de la loi** signifie rendre la loi facile d'accès, c'est-à-dire que si l'on recherche une loi, on doit pouvoir y avoir accès facilement.

**L'intelligibilité de la loi** signifie que la loi doit être simple à comprendre.

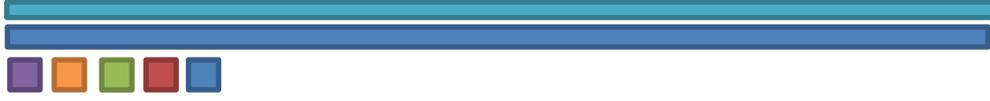
Parmi l'ensemble des lois et des réglementations, vous connaissez la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui définit notamment :

- les droits des usagers du secteur social et médico-social
- les droits et obligations des établissements et des services sociaux et médico-sociaux

C'est cette loi qui a mis en place le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé, le conseil de la vie sociale (CVS), le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, etc.

Tous ces documents vous sont familiers au sein de vos établissements (foyer logement, service d'activités de jour, ESAT, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisé).

Vous devez certes connaître ces documents qui définissent vos droits et vos obligations, mais ces documents se doivent d'être accessibles et compréhensibles par vous.



La direction de vos établissements doit rendre ces documents accessibles en les affichant par exemple, et les rendre compréhensibles en vous les expliquant avec des mots simples ou en utilisant la version facile à lire et à comprendre.

Comme nous venons de le voir, rendre accessible et intelligible les lois et les textes réglementaires en général et les documents de la loi 2002 en particulier concoure à votre pleine intégration à la société.

Informés sur vos droits et vos obligations, vous êtes ainsi plus à même de faire entendre votre parole, votre opinion, votre voix au sein de vos établissements.

Pour faire entendre votre parole au sein de vos établissements, vous disposez du Conseil de la Vie Sociale (CVS) ou de groupes d'expression.

Le CVS réunit les représentants des usagers, des personnels, des familles et la direction. Cette instance vous permet d'échanger sur la vie de votre établissement : vous faites des propositions, vous posez des questions et attendez des réponses, vous êtes consultés sur la mise en place des outils de la loi 2002, etc. Certains d'entre vous sont élus pour représenter les personnes accueillies de votre établissement et la majorité d'entre vous êtes représentés. Elus ou représentés, vous vous exprimez, vous donnez votre avis, vous interpellez vos représentants, vous leur transmettez vos questions. Vous faites entendre votre parole tout simplement !

Pour faire entendre votre parole au-delà de vos établissements, donc à la société tout entière, vous pouvez rejoindre des associations, participer à des manifestations, au conseil municipal de votre commune lorsqu'il se réunit, demander à rencontrer des élus, etc.

Vous connaissez l'association française des personnes handicapées intellectuelles **NOUS AUSSI ([www.nousaussi.org](http://www.nousaussi.org))**. Vous connaissez également **Tous ensemble pour le handicap** qui est une association iséroise et qui a pour objectif de permettre aux personnes d'affirmer leurs droits à prendre part aux décisions qui les concernent.

NOUS AUSSI et Tous ensemble pour le handicap permettent aux personnes ayant un handicap de se représenter elles-mêmes et de participer à l'élaboration de tout ce qui les concerne.

Ainsi, informés de vos droits et de vos obligations par des lois et des textes réglementaires rendus clairs, accessibles et intelligibles par le législateur et la direction des structures qui vous accueillent, vous êtes à même de participer pleinement à la vie de vos établissements et à la vie en société. L'inclusion est en marche...

## ■ Tables rondes

- Les lois, les règlements, les documents, comment les rendre facile à comprendre ?
- Les comportements quotidiens dans la société, comment briser les préjugés ?
- Notre parole, comment la faire entendre ?



## ■ Présentation de l'association Tous Ensemble Pour le Handicap (TEPH) par la présidente, Najet Zaouia.

TEPH est une association créée en 2008 par les usagers de l'AFIPAEIM et a pour objectif d'être leur porte-parole. TEPH œuvre également à modifier le regard de la société sur le handicap. Pour cela, l'association a organisé récemment une rencontre avec des élèves du lycée Louise-Michel à Grenoble.

TEPH souhaite mieux se faire connaître et invite les participants du Forum à adhérer, car l'association est ouverte à toutes les personnes désireuses de faire avancer la cause des personnes souffrant d'un handicap.

Rejoignez l'association TEPH qui a besoin de vous !

« *Tous ensemble pour le handicap* »,  
3 avenue Marie Reynoard - 38100 – Grenoble



**Scénette présentée par les jeunes de l'IME Daudignon lors des rencontres citoyennes AFIPAEIM : « Comment gérer son argent ? »**

## ■ Synthèse des échanges

### ■ Question 1 – Les lois, les règlements, les documents, comment les rendre facile à comprendre ?

Pour comprendre ces textes, vous estimez qu'il faut les connaître et les lire ; mais pour pouvoir les connaître et les lire, il faut les afficher.

Pour comprendre le règlement de fonctionnement de votre établissement, le livret d'accueil, les comptes rendus du Conseil de la Vie Sociale, etc. vous demandez à ce qu'ils soient simplifiés en utilisant des mots compréhensibles par vous ou en reformulant les propos complexes.

Vous suggérez d'utiliser des schémas, des pictogrammes, des photos d'une personne ou d'une situation pour faciliter la compréhension et appliquer ce qui est attendu.

Il est également important pour vous que les textes soient expliqués de vive voix par les éducateurs ; cela crée un climat de confiance. Mais les éducateurs doivent prendre leur temps afin de respecter votre rythme et votre temps de compréhension. S'il le faut, ils doivent répéter et encore répéter.

Vous observez que des professionnels partent à la retraite et qu'ils ne sont pas remplacés. Vous redoutez donc qu'il y ait moins de personnels pour faire ce travail d'explications. Vous craignez au final de moins bien comprendre les documents écrits de vos établissements et d'être moins écoutés.

Vous considérez qu'il y a trop de documents administratifs et qu'il est donc indispensable de les simplifier.

Il est bien d'avoir de nombreux règlements et lois, mais l'important, selon vous, est qu'ils soient appliqués par tous. S'ils ne le sont pas, c'est l'anarchie !

Dans le cadre de votre travail en ESAT, vous vous inquiétez pour votre sécurité et pour celle de l'ensemble des personnes accueillies qui y travaillent. En conséquence, vous souhaitez que les consignes et les normes de sécurité soient compréhensibles par tous et que tous vous ayez les mêmes informations sur ces sujets.

Vous connaissez les documents internes à vos établissements et vous savez qu'il existe par ailleurs de nombreux autres documents qui relèvent du droit commun (= ensemble des règles juridiques qui s'appliquent à toutes les situations qui ne font pas l'objet de règles spéciales ou particulières). On trouve ces documents de droit commun dans les mairies, les transports, les commerces, les cabinets médicaux, les hôpitaux, etc. Vous soulignez qu'il est important que ces textes vous soient également expliqués et qu'il y ait des personnes formées pour vous les expliquer

simplement et répondre à vos questions. Ces personnes doivent pouvoir s'adapter à votre situation de handicap.

Vous regrettez que votre dossier auprès de la Maison de l'Autonomie ou que votre demande d'admission en établissement soit lourd à constituer. Il vous est demandé une grande quantité de documents que vous ne maîtrisez pas toujours. Votre projet personnalisé est difficile à comprendre, notamment lors de son renouvellement. Vous souhaitez qu'il soit simplifié.

Les protocoles de soins sont également peu compréhensibles. Les termes médicaux ne vous sont pas expliqués. Et vous souligniez l'écriture illisible des médecins. Beaucoup d'informations sur votre santé ne vous sont donc pas compréhensibles ni accessibles.

Un débat s'instaure au cours duquel les participants s'expriment.

- « *Dans les magasins, il est important qu'il y ait des personnes qui soient à l'écoute.* »

- « *Je me suis fais insulter. J'étais avec un groupe. Je voudrais que l'on m'apporte une solution. Je n'ai pas su me positionner face à ce comportement.* »

- « *Au Conseil de la Vie Sociale, on a travaillé le livret d'accueil. Maintenant c'est plus facile à comprendre.* »

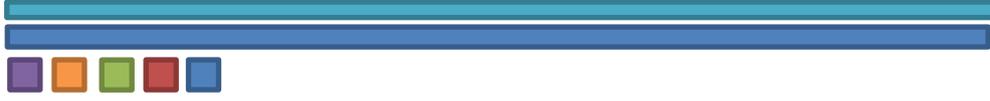
- « *Ca arrive souvent de se faire insulter par des gens malhonnêtes. Il faut aller voir la police.* »

- « *Il y a des gens pas honnêtes qui ne disent pas bonjour. Alors je dis merci et au revoir.* »

- « *On se fait souvent insulter. On ne peut pas toucher à notre image.* »

- « *On peut s'entraider entre amis.* »





■ **Question 2 – Les comportements quotidiens dans la société, comment briser les préjugés ?**

Vous affirmez avec vigueur que tout en étant différents, vous êtes des citoyens et des citoyens à part entière.

Vous nous dites que la personne en situation de handicap est confrontée aux problèmes de tout un chacun.

On peut tous, un jour, être en situation de handicap.

Vous voulez donc que le terme « *handicap* » soit préféré à « *personne handicapée* » et vous choisissez « *personne en situation de handicap* » plutôt que « *personne handicapée* ».

Vous avez des petites recettes pour faire face aux comportements quotidiens dans la société :

- « *Je souris. J'en fais un peu plus. Je montre que je ne suis pas violent.* »
- « *Je dis bonjour car on ne me dit pas toujours bonjour.* »
- « *Il faut expliquer ce que l'on est capable de faire.* »

Vous formulez surtout des propositions pour aider les personnes qui ne sont pas en situation de handicap à mieux vous connaître. Vos propositions concourent à briser les préjugés dont vous faites l'objet.

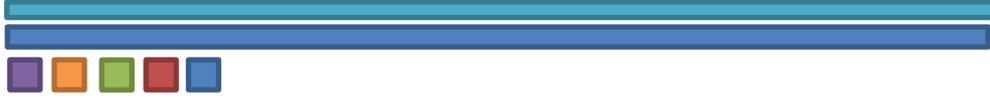
Filmer des personnes en situation de handicap permettrait de mieux faire savoir qui vous êtes.

Vous suggérez de vous ouvrir aux autres, de participer à des activités culturelles. Avoir un travail en milieu ordinaire est également important.

Vous pensez qu'il faut sensibiliser les enfants au handicap dès l'école afin de changer le regard ; sensibiliser les enfants, c'est aussi sensibiliser leurs parents donc les adultes.

Participer à des ateliers mixtes (ludothèque, etc.), à des associations caritatives (Téléthon, etc.) contribue à changer le regard.

L'accessibilité des transports en milieu rural est un élément important de votre pleine participation à la vie en société.



Vous rendez hommage à la police qui a la charge de faire respecter la loi et sa présence vous sécurise.

Un débat s'instaure au cours duquel les participants s'expriment.

- « *Dans certains magasins, dans les églises, il y a des escaliers. Pour les fauteuils, ce n'est pas accessible. Il faut faire remonter aux maires. »*

- « *La normalité, je ne sais pas si elle existe ou non. Même les personnes les plus dangereuses sont à l'extérieur. On a toujours quelque chose de différent et c'est peut-être cela la normalité. »*

- « *La normalité n'existe pas. »*

- « *Pour briser les préjugés, il faut informer les populations par le biais des associations. Quand on a peur, on peut avoir des idées reçues sur le handicap. Si on explique, on a plus peur. »*

- « *Il y a des magasins qui ne voulaient pas de moi parce que j'étais handicapée. »*

- « *Les travaux à la gare routière permettent à toutes les personnes en fauteuil ou avec des poussettes de pouvoir se déplacer. »*

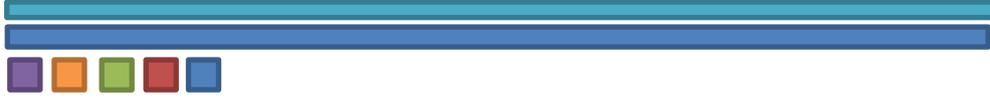
- « *Je travaille en ESAT. Je vis en couple. J'ai un enfant. Sur mon visage, c'est pas marqué handicapée. Il faut relever la tête. »*

- « *Je suis contente de venir ici. »*

- « *Les places de parking réservées aux fauteuils sont souvent occupées par d'autres véhicules. »*

- « *La police ne fait pas souvent son travail dans les endroits où il y a des places pour les handicapés. »*

Mme Lenzeele souligne votre exigence envers l'administration et vos établissements respectifs, mais aussi avec vous-mêmes. Pour briser les préjugés, vous savez qu'il faut aussi se changer soi-même.



### ■ Question 3 – Notre parole, comment la faire entendre ?

Vous avez une parole forte, qui porte et qui vient du plus profond de vous-mêmes.

Vous répétez que nous sommes tous porteurs de handicap.

Vous souhaitez que les médecins fassent un effort pour que vous puissiez les lire et les comprendre.

Vous nous dites que ne pas être entendus est difficile à vivre.

Vous avez régulièrement l'impression de ne pas être écoutés et de ne pas être compris au quotidien. On peut être entendu, mais pas écouté.

La réponse que l'on apporte à vos questions est souvent suspendue.

Vous nous dites que les choses s'imposent souvent à vous et que vous n'avez pas toujours les éléments et les moyens pour les faire vivre.

Vous regrettez que la direction et l'ensemble du personnel de vos établissements ne prennent pas suffisamment en compte votre parole.

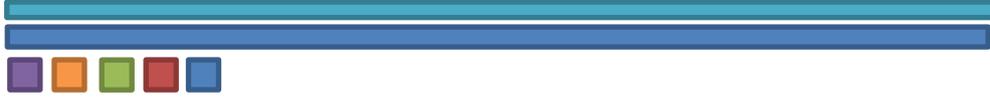
Vous parlez de la responsabilité individuelle de chacun face à une situation particulière lorsque votre parole n'est pas prise en compte par la direction de votre établissement. Vous devez répéter et encore répéter pour que votre parole soit enfin entendue.

Vous faites preuve de ténacité, c'est-à-dire que lorsqu'on ne vous répond pas, vous répétez et continuez à répéter. Et « *si ça ne marche pas, je fais appel aux tutelles pour avoir une réponse. Si ça ne marche toujours pas, je me fais aider pour écrire* ».

A défaut d'être écoutés, vous estimez que certaines situations exigent que vous fassiez appel à des personnes extérieures à vos établissements, comme les juges des tutelles, pour être entendus.

Vous souhaitez que les choses changent.

Vous aimeriez avoir un interlocuteur qui vous écoute, une personne dans laquelle vous avez confiance lorsque vous avez besoin de parler. Mais vous pensez qu'il est préférable que cette personne soit extérieure à l'établissement dans lequel vous vivez ou vous travaillez. Vous pourriez ainsi vous exprimer en toute liberté.



Certains d'entre vous nous disent qu'il leur est difficile de s'exprimer au téléphone. Le contact direct est alors préféré car il plus facile.

Vous êtes des citoyens à part entière dans la cité. Vous voulez participer aux débats, être invités dans les mairies, les associations pour faire valoir votre point de vue.

Participer à des réunions et y prendre la parole vous aide d'ailleurs à être moins timides et à vous exprimer plus facilement.

Vous n'oubliez pas les médias qui sont, selon vous, un bon moyen pour faire entendre votre parole.

Vous faites des propositions.

- Il vous semble important d'intégrer les lieux de décisions, comme une commission dans une mairie, de parler à des élus ; cela peut être fait seul ou à plusieurs et crée ainsi de la solidarité.
- Vous suggérez d'investir les lieux importants de la République. Vous pensez d'ailleurs qu'il serait bien que les personnes en situation de handicap aient un représentant auprès du président de la République.
- Vous proposez l'idée que les maires ou les représentants des municipalités soient invités dans les Conseils de la Vie Sociale pour entendre vos avis, vos idées, vos revendications, ce que vous vivez au quotidien.

Un débat s'instaure au cours duquel les participants s'expriment.

- *« A Paris, j'ai rencontré un homme politique. Je lui ai posé la question sur ce qu'était pour lui le handicap ; il m'a répondu on est tous des handicapés. »*
- *« On est des citoyens à part entière. Il faut aller dans les commissions d'accessibilité pour faire entendre sa voix. Il y a des lobbies à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'habitat. Si on est nombreux, on peut contrarier les lobbies et faire reculer les futures lois. »*
- *« Dans les bus, les trams, des personnes nous poussent et ne nous laissent pas la place. Je veux le dire à tout le monde. »*
- *« Je fais partie de la commission accessibilité de La Mure. Je vais aux réunions. On travaille sur l'accès aux banques, aux trottoirs. Cela demande du travail. »*
- *« Dans le bus, un chauffeur une fois n'a pas dit bonjour à une personne qui a un handicap. C'est pas sympa du tout. »*

- « Il y a le handicap qui se voit et celui qui ne se voit pas. Lequel est le pire ? Je ne sais toujours pas. Le handicap qui ne se voit pas est tout aussi important que celui qui se voit. »

- « Les personnes handicapées doivent avoir accès au sport proposé par les communes. »

- « On se moque de nous, on se fait insulter. Pourquoi ? On a une image de soi. Il faut la garder. Je veux que toutes les personnes en situation de handicap soient respectées. »

Mme Maroni invite les participants au Forum à faire entendre leur voix, à s'exprimer lors de la manifestation nationale du lundi 24 novembre qui a été organisée pour dénoncer le report de la loi sur « l'accessibilité universelle » ; cette loi devait entrer en vigueur en 2015. Une décision du gouvernement, prise en septembre 2014, accorde en effet des délais supplémentaires aux administrations, aux mairies, aux commerçants, etc. pour rendre leurs locaux accessibles.

Mme Lenzele souligne combien toutes ces interventions attestent que vous avez des choses à dire pour faire avancer les débats. Vous voulez surtout faire entendre votre parole, vous voulez la porter et la répéter si besoin.



## ■ Mot de clôture par Sabine, Alexandre et Sébastien, animateurs de la parole

- Bas tu vois Alexandre, ça m'a fait du bien d'entendre d'autres points de vue !
- Oui, c'est vrai même que j'ai tout compris !
- Euréka ! Alors t'es partant pour la suite de l'aventure ?
- Euh, oui j'crois bien...
- Comment ça tu crois bien, tu doutes encore après ce que tu viens de vivre ? Prendre sa vie en main, participer, partager, nous investir et savoir que tout le monde se bouge pour nous et nous écoute.
- Non bien sûr que non ; mais tu vois quand même c'est super épuisant, il faut d'abord que je me repose ! Mais tu sais j'ai quand même bien apprécié moi aussi de rencontrer des nouvelles personnes, de parler à tout le monde et d'être aussi important que le Président de la République.
- Ah d'accord, t'es juste crevé quoi. Mais au moins tu pourras dire que tu y étais Et puis en plus comme le Président de la République, c'est vrai, mais nous, on nous a écoutés.
- C'est vrai, allez maintenant il faut que je rentre.
- Oui moi aussi à bientôt, au revoir Alexandre, maintenant je te connais mieux ; tu veux bien être un de mes copains ?
- Avec plaisir  
Au revoir, AH Mais je crois que Sébastien a aussi quelque chose à nous dire avant que l'on parte !

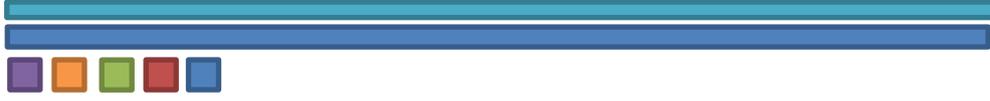
Sébastien remercie tous les participants au Forum.

Les nombreux échanges sur le thème de l'intégration ont été l'occasion de prendre le temps de s'écouter et de se respecter les uns les autres.

Sébastien remercie les personnes qui ont œuvré dans l'ombre à l'organisation de cette exceptionnelle journée (éducateurs, auxiliaires de vie, curateurs, etc.).

Au revoir et à bientôt !





## ■ Conclusion par Nelly MARONI

Mme MARONI clôt ce 2<sup>e</sup> Forum en annonçant la tenue du 3<sup>e</sup> Forum en novembre 2015 !

Elle rappelle que la thématique de ce 3<sup>e</sup> Forum portera sur le vieillissement. Deux thèmes avaient été sélectionnés par les personnes qui ont préparé ce 2<sup>e</sup> Forum : la *question du vieillissement* et la *vie affective et sexuelle*. Après avoir sollicité collectivement votre avis, durant cette journée, vous avez choisi la question du vieillissement.

La question du vieillissement permettra de répondre à certaines de vos inquiétudes : « Après 60 ans, où ira-t-on ? », « Comment à l'ESAT, on prend en compte notre fatigabilité ? », etc.

Mme Maroni s'adresse ensuite aux participants en les invitant à raconter cette journée au plus grand nombre (établissements, ESAT, familles, amis) et à dire à tous que les choses vont dorénavant changer, car vous allez vous faire entendre...

Vous avez des choses à dire et vous allez les dire !

Et vous viendrez nous raconter ce que vous avez fait individuellement et collectivement.

A plusieurs, on réussit des choses extraordinaires.

Rendez-vous à tous en novembre 2015.